

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 06 19**

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The image contains approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style and legibility. Some are clearly identifiable as names, such as 'C. Garcia' (written twice), 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', 'J. Garcia', and 'J. Garcia'. Other signatures are more stylized and less legible. The signatures are arranged in a loose grid, with some overlapping. The background is white.

**Présents** : tous les membres en exercice, sauf :

**Absents excusés**: Claude BENIER ROLLET (donne pouvoir à Pascal GAROFALO), Magali PEUGET (donne pouvoir à Grégoire LONG), Sandrine PRUDENT (donne pouvoir à Laurence MAS), Pierre JANVIER (donne pouvoir à Alain RIGAUD).

**Secrétaire de séance** : Isabelle TISSOT

**Départ de Claude BENIER ROLLET à 20h06, le résultat des votes en est donc modifié.**

**L'ordre du jour** :

**1. Composition conseil communautaire**

- Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Vaux-les-Saint-Claude
- Mise à jour de la composition des commissions

**2. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 11 avril 2019**

**3. Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau**

**4. Projet de fusion des communautés de communes**

**5. Finances**

- Attribution d'une subvention supplémentaire exceptionnelle (association jura sud foot)

**6. Elections municipales 2020**

- Répartition des sièges au conseil communautaire

**7. Développement économique et mutualisation**

- Location de terrain pour activité agricole
- Friche Berrod à Meussia

**8. Culture et Communication**

- Mise à jour demande subvention redéploiement dispositifs numériques au Musée du jouet
- Modification tarifs entrées musée du jouet
- Rapport d'activité 2018

**9. Environnement et PNR Haut-Jura**

- Zonages d'assainissement

**10. Personnel**

- Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »
- Mise à jour du tableau du personnel

**11. Communications diverses**

Michel BLASER souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée.

Pascal GAROFALO remercie Michel BLASER pour l'accueil de ce conseil communautaire.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée, la presse et salue la venue de Monsieur Jean BURDEYRON.

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril dernier ainsi que le rapport d'activités 2018, ont été envoyés avec les convocations.

Le Président dresse un bilan des réunions qui se sont déroulées depuis le conseil communautaire du 11 avril dernier, il y a eu : 3 commissions, 2 bureaux, 1 comité de pilotage PLUi, 2 réunions des Services, 4 Comités de pilotages « Fusion », 3 Ateliers « Fusion », 1 commission des Maires.

Pascal GAROFALO indique que :

Les comptes rendus des commissions :

- Service à la population et CIAS du 21/03/2019,
- Vie sportive et Associative du 15/04/2019 ont été envoyés par mail.
- Développement économique du 21/05/2019,
- Service à la population et CIAS du 24/04/2019 seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du conseil, il est proposé à Madame Isabelle TISSOT, conseillère communautaire titulaire de Meussia, d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte volontiers.

Le Président présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant largement atteint, Pascal GAROFALO propose d'aborder l'ordre du jour.

## 1. Composition conseil communautaire

### • Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Vaux-les-St-Claude

Suite à la démission de Mr René MARGUET, conseiller communautaire titulaire de Vaux-les Saint-Claude, il convient de le remplacer par Mr Pierre JANVIER.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention*).

### • Mise à jour de la composition des commissions

Mr Pierre JANVIER souhaite s'inscrire dans les commissions : Tourisme, Commerce et Patrimoine, Service à la population et CIAS, Environnement et PNR Haut-Jura.

Ce souhait est accepté par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention*).

## 2. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 11 avril 2019

Il convient d'approuver le compte-rendu du 11 avril 2019, validé par Daniel TOURNIER, secrétaire de séance lors de la dernière réunion.

Ce compte-rendu est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention*).

### 3. Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau

Depuis le conseil communautaire du 11/04/2019, il y a eu 1 décision de Bureau :

Le Président procède à la lecture de cette décision :

Décision du Bureau :

N°DB001/2019 du 27 mai 2019 :

Finances :

Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros

### 4. Projet de fusion des communautés de communes

#### a) Projet de fusion

Pascal GAROFALO indique qu'il n'a pas toutes les réponses concernant ce projet de fusion.

Il précise qu'il faut pourtant faire un choix aujourd'hui, il rappelle aux conseillers qu'ils siègent en tant que délégués communautaires et que c'est très important de penser également à sa population et surtout à l'intérêt communautaire.

Le Président reprend les éléments envoyés par la poste aux conseillers communautaires :

- Le rapport explicatif dans lequel est décrit le contexte, le pourquoi faire ainsi que les principes de bases. Il indique que la communauté de communes Jura Sud est trop petite pour continuer à exister en l'état : sa disparition est à craindre. Il faut donc faire un choix. Le fait d'être complémentaire entre les 4 collectivités du projet peut apporter « un plus ». Le Président insiste sur la ruralité de ce grand territoire avec des Bourgs Centres qui se ressemblent : cela représente un gros intérêt pour nos petites communes. Les 4 communautés de communes ont quasiment les mêmes problématiques en tant que territoires ruraux qui se ressemblent.

Pascal GAROFALO ajoute qu'il faut construire un modèle innovant pour notre territoire : il va se construire dans le temps. Si le conseil communautaire sera plutôt une séance d'enregistrement, le travail sera réalisé en amont dans les commissions deviendra d'autant plus nécessaire.

Il précise que dans ce document, le lieu du siège administratif est à Orgelet, car plus central que Moirans-en-Montagne, cependant chaque bourg-centre aura sa propre antenne.

Aujourd'hui, pour cette étape n°1 dans la procédure de fusion, il s'agit de délibérer pour officialiser la demande à Mr Le Préfet d'une fusion de bloc à bloc des communautés de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet.

Suite à la réception de l'arrêté préfectoral de périmètre de fusion fin juin/début juillet, les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer. En cas de majorité qualifiée, Mr le Préfet saisira ensuite la CDCI puis rédigera un arrêté de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ainsi, la fusion serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Président rappelle que l'étape de ce soir est essentielle, c'est elle qui va faire débiter le tout ou pas.

Pascal GAROFALO revient sur les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Il indique que nous aurons 2 ans pour mettre en place ces nouvelles compétences.

Le Président résume en disant que, à part quelques exceptions, toutes ces compétences sont déjà dans les statuts de Jura Sud.

-Sur l'annexe budgétaire (état des lieux et incidences), Pascal GAROFALO indique que de manière consolidée (tous budgets confondus et toutes communautés confondues), le solde global de clôture consolidé des 4 communautés de communes s'élève à 3.8 millions d'euros.

Le Président revient sur l'impact fiscal, concernant le lissage des taux ; il précise que les administrés auront de 1 à 12 ans pour voir leurs taux se lisser. Pour les entreprises, l'incidence sera quasi-nulle avec une CFE est composée d'un taux moyen pondéré de 22.07 %, sachant qu'aujourd'hui Jura Sud possède un taux de 22.39 %.

Concernant le foncier non bâti, il y a également très peu d'incidence, idem pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. La fiscalité n'est donc pas un enjeu pour cette proposition de fusion.

- Dans le projet de statuts, le Président indique qu'il s'agit de la compilation de l'existant qui sera valable au maximum 2 ans. Dans ce délai, les intérêts communautaires s'appliqueront à l'échelle des anciennes communautés de communes jusqu'à ce qu'une harmonisation soit décidée.

19h00 : arrivée de Serge LACROIX.

Pascal GAROFALO donne la parole à ses collègues.

Dominique GRESSET BOURGEOIS questionne le Président sur la compétence concernant la gestion des gens du voyage, il demande le seuil du nombre d'habitants et s'interroge sur la compétence scolaire.

Pascal GAROFALO lui répond que le seuil s'élève à 50 000 habitants pour avoir en charge cette compétence.

Le Président ajoute que la compétence scolaire est un sujet, qui je cite : « me tient à cœur ». Et selon ses dires, les communes à terme n'auront plus les moyens d'offrir un service de qualité aux enfants, ce sera donc à l'avenir, forcément, une compétence intercommunale. Pascal GAROFALO complète son propos en disant qu'il faut également se servir de l'expérience des autres collectivités : il prend l'exemple de l'école d'Arinthod, faisant partie de la communauté de communes Petite Montagne, très bien équipée avec piscine.

Dominique GRESSET BOURGEOIS l'interroge à présent sur la délibération concernant l'eau potable. Le Président lui indique que les 4 collectivités auront jusqu'à 2026 pour prendre la compétence de l'eau. L'assainissement sera une compétence obligatoire pour Jura Sud et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est un service qui pourra s'organiser en mutualisant avec les communes.

Bernard JAILLET revient sur l'article de presse de ce début de semaine et s'inquiète pour la suite, notamment par rapport au bassin de vie de la commune de Lavancia.

Pascal GAROFALO refait l'historique de cette proposition de fusion, il rappelle que les communes qui souhaitaient partir avaient jusqu'au 31/03/2019 pour le faire. Le Président le rassure et lui rappelle que Jura Sud l'accompagnera si la commune de Lavancia souhaite partir du côté de l'Ain.

Bernard JAILLET lui demande des écrits.

Le Président lui répond par l'affirmative et lui indique, je cite : « si tu souhaites partir, laisse la chance aux autres de rester ». Il lui rappelle également sa « casquette d'élu communautaire » et qu'il est important de bien comprendre les intérêts de Jura Sud.

Michel BLASER indique au Président que le sujet des compétences a largement été abordé mais pas celui du projet de territoire.

Le Président lui précise que ce document se construira par la suite avec les nouveaux élus en place.

Denis MOREL sollicite la parole et procède à la lecture d'une lettre, je cite :

*« Monsieur le Président,*

*La proposition que vous nous faites ce soir nous oblige et nous engage.*

*Je souhaite par conséquent porter à la connaissance de mes collègues quelques éléments de réflexion, que j'ai posés sur papier à la lecture de l'ordre du jour.*

*Nous sommes à la croisée des chemins : c'est certain mais il ne faudrait, tout de même pas, que notre destin nous échappe !!! Vous savez combien je suis un fervent défenseur de l'intercommunalité et mon attachement à cet outil.*

*Mais aujourd'hui il nous faut reposer les bases :*

***L'intercommunalité pour quoi faire ?***

*Oui nous pourrions rester comme nous sommes, nous avons la chance de disposer, d'une intercommunalité solide, dont la locomotive économique a toujours été bien entretenue. Nous pouvons être fiers de ce que nous sommes.*

*Nous avançons. Cependant aujourd'hui, nous sommes un confetti dans l'espace régional, il nous faut conforter nos moyens de développement pour exister.*

*Aussi, la proposition que vous nous avez faite de réfléchir à notre devenir et de fusionner avec d'autres me convient bien. Elle nous permettra de grandir, de nous renforcer et de se faire une place. Je suis, pour, un regroupement...mais pas à n'importe quel prix sans en évaluer les conséquences sur le long terme.*

*Tout d'abord l'objectif de cette fusion c'est d'unir nos forces, là-dessus je crois que l'on partage les mêmes ambitions. Mais c'est surtout de faire mieux et à la bonne échelle. L'avenir nous oblige à monter, en vision et en compétences.*

*En juin 2018 lors d'une commission des maires il était urgent d'attendre.*

*Il y a quelques mois vous nous avez proposé d'examiner ce projet de fusion de 4 intercommunalités, autour de Vouglans.*

*Aujourd'hui il est urgent de se décider sur un seul projet. Après quelques mois écoulés, beaucoup de zones d'ombres restent à élucider, une fusion sur 25000 habitants sera-t-elle pertinente dans quelques années avec des bases économiques trop faibles ;*

*Nous pourrions à terme rejoindre la communauté d'agglomération de Lons pour nous adosser à des bases plus solides. Or nos habitants sont tournés vers le sud, vers Oyonnax.*

*Par ailleurs, le projet présenté est bâti sur les services à la population. Très bien mais encore faudrait-il, avoir, les moyens de nos ambitions : ce n'est pas le cas.*

*Par ailleurs la locomotive économique construite depuis plusieurs années, mission entre autres portées par Jean Burdeyron, Serge Lacroix dans le cadre de leur fonction président et de Vice-président ne détruira-t-il pas le socle ?*

*Nos bases économiques se trouveront ainsi diluées dans un vaste pot commun.*

*Oui je comprends que les autres nous accueillent à bras ouverts car la mariée est belle.*

*Ce projet est basé sur le développement touristique autour de Vouglans ce n'est pas la vocation essentielle de notre intercommunalité.*

*Haut-Jura Saint-Claude vient de délibérer afin d'ouvrir le périmètre à 5 ne serait-il pas plus sage d'étudier aussi cette possibilité ?*

*Nous faisons partie du Pays du Haut Jura, du Parc Naturel Régional du Haut Jura, avec un SCOT du Haut Jura et depuis des années nous avons amorcé les bases d'un projet de territoire cohérent et solidaire : le SCOT a été voté le 24/06/2017 et c'est à ce moment-là que vous auriez dû nous proposer d'autres perspectives. Les promesses de l'Etat concernant un aménagement n'engagent que ceux qui les ont faits.*

*Si nous devons décider aujourd'hui il nous faut choisir une solution qui ne grève pas l'avenir.*

*Mes propos ne se veulent pas polémiques, ils ne font que traduire que ce que de nombreux collègues ressentent.*

*Laissons du temps au temps, et faisons abstraction des menaces de l'Etat de nous fusionner d'autorité, le cas ne s'est jamais produit.*

*Merci de votre attention. »*

Pascal GAROFALO lui répond que c'est son point de vue et qu'il le respecte. Il revient sur les menaces et met en garde ses collègues en disant que le prochain mandat ne pourra pas se finir en l'état, à 17 communes, avec des services à gérer et des moyens limités : la fusion est inévitable. Si elle ne se réalise pas en janvier 2020 prochain, elle se fera forcément avant 2026. Il ajoute que sa volonté est justement, je cite : « agir pour ne pas subir ». Le Président remercie le travail déjà réalisé par les agents et les élus sur ce beau projet de fusion.

11 conseillers communautaires demandant le vote à bulletin secret (soit d'1/3 des sièges), Le Président propose à ses collègues de voter à bulletin secret.

**Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33**

**Bulletins blanc : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 33**

**Majorité absolue : 17**

**Sont obtenus :**

**POUR : 22 voix**

**CONTRE : 11 voix**

Ce projet de fusion est validé à la majorité (résultat des votes : 22 pour – 11 contres – 0 abstention).

Le Président remercie ses collègues pour ce vote.

Pascal GAROFALO souhaite revenir sur le sujet du Pacte financier et fiscal de solidarité puisqu'il a été abordé lors de la commission des Maires en date du 3 juin 2019 et que certaines interrogations avaient été posées. Il annonce s'être renseigné auprès de la DGFIP et du cabinet finances consult et indique qu'aujourd'hui, la perspective financière, c'est les taux moyens pondérés calculés avec ceux existant dans le pacte financier et fiscal actuel, et que le lissage se calculera sur 12 ans. Le pacte financier et fiscal existera encore en 2020 et ce n'est qu'à partir de 2021 que des choix seront alors possibles :

- Le maintien du pacte financier et fiscal élargi aux 92 communes,
- Une suppression du pacte financier et fiscal, puisque celui-ci impacte les 92 communes ; cette suppression engendre une baisse du produit fiscal de 500 000.00 € mais cette baisse n'aura pas d'incidence pour la grande communauté de communes puisque ce produit était entièrement reversé aux 17 communes de Jura

Sud. Les taux intercommunaux baisseront et le lissage potentiel de 12 ans sera recalculé à partir de ces nouveaux taux. Quant aux communes, les taux communaux devront être ré-évalués pour retrouver un produit fiscal correspondant à leur besoin en l'absence d'un pacte financier et fiscal : ainsi il n'y aura pas d'incidence pour le contribuable.

Cependant, le besoin des communes seraient plutôt à la baisse car avec la nouvelle communauté de communes, elles ne seront plus contributrices au FPIC (payé par Jura Sud actuellement dans le cadre du PFFS). Les 17 communes n'auraient donc pas 500 000.00 € à combler mais 345 000.00 €. Le Président précise que ces chiffres ne sont pas neutres et liste le détail des montants par commune.

20h06 : départ de Claude BENIER-ROLLET, qui donne pouvoir à Pascal GAROFALO.

## b) Délibération sur la répartition des sièges au sein de la future CC

Pascal GAROFALO indique que, comme le Comité de pilotage a une préférence une répartition de droit commun ; de ce fait, aucune délibération n'est à prendre.

## 5. Finances

### • Attribution d'une subvention supplémentaire exceptionnelle (association Jura Sud Foot)

Le Président explique que Jura Sud Foot sollicite, sur l'exercice 2019, une subvention supplémentaire à titre exceptionnel afin de couvrir une partie de son déficit. Il est proposé d'octroyer une aide supplémentaire de 10 000.00 € : cette proposition découle d'une concertation entre la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et le Conseil Départemental qui participeraient également à hauteur respective de 10 000.00 € et 20 000.00 €.

Serge LACROIX propose de monter l'enveloppe à hauteur de 15 000 euros.  
Denis MOREL propose 20 000 euros.

Pascal GAROFALO propose donc le vote de 20 000 euros qui est approuvé à l'unanimité, (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

Le Président et Jean-Charles DALLOZ remercient l'assemblée pour ce vote.

## 6. Elections municipales 2020

### • Répartition des sièges au conseil communautaire

Pascal GAROFALO indique que, dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes devront procéder **au plus tard le 31 août 2019** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce délai permet aux communes de rechercher un accord local : Ainsi, les communes devront se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée soit 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres.

A défaut d'accord local, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon des règles dites « de droit commun » (répartition proportionnelle selon la règle du tableau prévue à l'article L.5211-6-1, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges, des dispositions spécifiques concernent certaines catégories d'EPCI).

5 principes sont à respecter pour un accord local :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui aurait été attribué en appliquant la répartition à la proportionnelle et les sièges de droit

- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune : une commune ne peut obtenir plus de sièges qu'une commune plus peuplée,
- Chaque commune doit disposer à minima d'1 siège,
- Aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges,
- La part des sièges attribués à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population de la communauté, ceci afin de garantir le principe d'égalité devant le suffrage.

Suite à la Commission des Maires réunie le lundi 03 juin 2019, il est proposé de retenir le principe de l'accord local suivant (qui devra être confirmé ou non par les communes d'ici le 31 août 2019) :

Communes	Répartition actuelle	Répartition de droit commun 2020	Accord local retenu par commission des Maires
Moirans-en-Montagne	8	9	9
Vaux-les-Saint-Claude	3	3	3
Lavancia-Epercy	3	2	2
Villard d'Héria	2	1	2
Meussia	2	1	2
Lect	2	1	2
Maisod	2	1	2
Etival	2	1	2
Charchilla	1	1	2
Jeurre	1	1	2
Crenans	1	1	1
Chancia	1	1	1
Les Crozets	1	1	1
Martigna	1	1	1
Montcusel	1	1	1
Coyron	1	1	1
Châtel-de-Joux	1	1	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>35</b>

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

## 7. Développement économique et mutualisation

### • Location de terrain pour activité agricole

Serge LACROIX explique que, lors du précédent Conseil, le projet agricole de la Ferme des Rivons sur Vaux-les-Saint-Claude a été présenté : il s'agit d'installer une activité bio de poules pondeuses (extension de l'activité déjà présente sur Leschères).

Le terrain de la CC Jura Sud sur le site dit « ZAE La Clavelière » étant non utilisé et non aménagé, il est proposé de le louer. S'agissant d'activité agricole, le loyer proposé est de 400€ annuels.

Le contrat de location sera rédigé pour permettre une durée suffisamment longue pour que le locataire puisse rentabiliser son installation mais qui permette aussi à la CC Jura Sud de garder la maîtrise foncière de ce terrain.

Cette location de terrain pour activité agricole est acceptée par toutes et tous (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

### • Friche Berrod à Meussia

Serge LACROIX précise que cette entreprise, située à Meussia, à l'entrée du village, a complètement cessé son activité dans l'usine Berrod depuis avril 2019.

Le site doit être dépollué en partie par les propriétaires actuels pour répondre au projet identifié par la commune de Meussia. Ce projet reste sur des activités économiques. En effet, la pollution des sols ne permet d'aller vers de l'habitat. Ce projet, identifié avec l'appui du CAUE, comprendrait :



- Une démolition partielle des bâtiments actuels pour permettre une ouverture sur le village et une meilleure intégration paysagère,
- L'accueil d'activités économiques dans les bâtiments gardés et rénovés.

Une prochaine réunion avec la commune, la CCJS et les potentiels financeurs sera programmée prochainement afin d'identifier le portage le plus pertinent entre commune et CCJS, compétente en matière économique. Serge LACROIX indique qu'il n'y a pas besoin de délibérer sur ce point.

## 8. Culture et Communication

Claude BENIER ROLLET s'étant absenté, le Président aborde à présent la commission Culture et Communication.

### • Mise à jour demande subvention redéploiement dispositifs numériques au Musée du jouet

Le Président explique qu'il convient de redélibérer sur le plan de financement (délibéré le 27 septembre 2018) qui comportait une erreur de dates puisque les années de réalisation sont 2019-2020 et 2021 et non 2018-2019 et 2020. De plus, le Département pourrait financer ce projet à hauteur de 20%, financeur qui n'était pas identifié sur la délibération de 2018.

Voici le nouveau plan de financement prévisionnel :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
<b>ANNEE 1 (2019)</b>			
<b>Développements numériques MUSEE DU JOUET "Jouets jurassiens"</b>			
Etude - AMO	5000	DEPARTEMENT (20% base investissement et fonctionnement)	13000
Mise en place d'un parcours ludique et collaboratif en mobilité dans le musée accessible sur le smartphone des visiteurs, sans accès internet et sans téléchargement	45000	REGION (53 % base investissement)	26500
<i>dont prestation intellectuelle, scénario, création parcours et contenus</i>	15000	DRAC (15% base investissement et fonctionnement)	10000
<i>dont équipement et matériel</i>	30000	AUTOFINANCEMENT MUSEE CCJS (24 %)	15500
Temps agent (0,33 ETP)	15000		
<b>TOTAL</b>	<b>65000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65000</b>

<b>ANNEE 2 (2020)</b>			
<b>Développements numériques MUSEE DU JOUET "Parcours permanent" Enfants - Adultes</b>			
Création d'un parcours ENFANT ADULTES - expo permanente - traduction en anglais, allemand, néerlandais	9000	DEPARTEMENT (20% base investissement et fonctionnement)	8300
Parcours jeu vidéo	23000	REGION (53 % base investissement)	16960
Temps agent (0,2 ETP)	6500	DRAC (15% base investissement et fonctionnement)	6225
Communication	3000	AUTOFINANCEMENT MUSEE CCJS (24 %)	10015
<b>TOTAL</b>	<b>41500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41500</b>

<b>ANNEE 3 (2021)</b>			
<b>Développements numériques MUSEE DU JOUET "Parcours permanent" Handicap</b>			
Parcours MUSEE public en situation de handicap (x3)	20000	DEPARTEMENT (20% base investissement et fonctionnement)	5900
Temps agent (0,2 ETP)	6500	REGION (53 % base investissement)	10600
Communication	3000	DRAC (15% base investissement et fonctionnement)	4425
		AUTOFINANCEMENT MUSEE CCJS (29 %)	8575
<b>TOTAL</b>	<b>29500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29500</b>

**TOTAL ANNEES 1-2-3 :**

<b>Total investissement</b>	<b>102000</b>	FINANCEMENTS PARTENAIRES	<b>101910</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>34000</b>	dont DEPARTEMENT (20% base investissement et fonctionnement)	27200
		dont REGION (53 % base investissement)	54060
		dont DRAC (15% base investissement et fonctionnement)	20650
		AUTOFINANCEMENT MUSEE CCJS (25 %)	<b>34090</b>
<b>TOTAL ANNEES 1-2-3</b>	<b>136000</b>	<b>TOTAL ANNEES 1-2-3</b>	<b>136000</b>

Ce nouveau plan de financement est validé à l'unanimité (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

• **Modification tarifs entrées musée du jouet**

Pascal GAROFALO rappelle que la dernière modification a été réalisée le 21 février 2019. Suite à cette modification, il s'agit essentiellement de précision tarifaire afin d'éviter les hésitations entre les services réservation et billetterie. A cela s'ajoute des tarifs supplémentaires : escape game + base forfaitaire pour les groupes de moins de 15 personnes.

Cette proposition de modifications de tarifs est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

• **Rapport d'activité 2018**

Le Président rappelle que le rapport d'activité d'une Communauté de Communes est une obligation de la loi :  
« Le président d'un EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par tous les maires au sein de leur propre conseil municipal. »

Les Comptes administratifs devant apparaître au rapport d'activité : le Rapport d'activité n'a pas pu être approuvé en avril lors du Conseil communautaire précédent où la collectivité a voté les Comptes Administratifs 2018 et le Budget Primitif 2019.

Pour Jura Sud, ce bilan transparent est un retour sur l'année 2018 en images, en mots et en chiffres pour chacune des commissions de Jura Sud. Il sera en ligne sur le site internet, sur l'extranet et distribué aux 17 maires.

Pascal GAROFALO remercie l'ensemble des agents, responsables des commissions ainsi que les vice-présidents qui ont contribué à cette rédaction.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité (résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention).

## 9 Environnement et PNR Haut-Jura

### • Zonages d'assainissement

Gérald HUSSON rappelle que, courant 2016, il a été décidé de réaliser le zonage d'assainissement sur les communes de Châtel-de-Joux, Les Crozets, Villards d'Héria et le SIEA de la Mercantine. Afin de bénéficier de financements, la Communauté de Communes, étant compétente, a sollicité, pour le compte des communes et du syndicat, l'Etat au titre de la DETR et l'Agence de l'Eau. Ainsi, les communes ont engagé les dépenses mais la Communauté de Communes a perçu les financements pour l'ensemble des dossiers.

Ces opérations étant terminées depuis fin 2018, les dépenses réalisées et les subventions perçues, il faut que la Communauté de Communes reverse aux communes et au syndicat les subventions attribuées soit :

- DETR = 5378.00 €
- Agence de l'Eau = 10 756.00 €

Il propose donc à ses collègues de délibérer pour approuver ces reversements qui sont inscrits au BP SPANC depuis 2017, et approuver la répartition en fonction des dépenses réelles :

#### COÛT RÉEL & DÉFINITIF DU PROJET

	Montant HT
Châtel de Joux	5 610.12 €
Les Crozets	4 351.34 €
Villards d'Héria	5 973.91 €
SIEA	6 052.37 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>21 987.74 €</b>
RESSOURCES réelles & définitives	
ETAT - DETR	5 378.00 €
Agence de l'Eau	10 756.00 €
<b>Sous-total</b>	<b>16 134.00 €</b>
Autofinancements	5 853.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 987.74 €</b>

La répartition des reversements aux communes et au syndicat :

Châtel-de-Joux	4116,55 €
Les Crozets	3192,89 €
Villards d'Héria	4383,49 €
SIEA	4441,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>16134,00 €</b>

Cette proposition est validée par l'ensemble des conseillers et conseillères (*résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention*).

## 10. Personnel

### • Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

Le Président indique que, lors du vote du budget, nous avons budgété un emploi aidé appelé Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour renforcer notre pôle 'ménage'. Afin de pouvoir lancer un appel à candidature pour un recrutement en septembre, il convient de prendre une délibération pour créer le poste correspondant.

Isabelle TISSOT demande la durée prévue du contrat.

Céline RICHARD lui répond qu'il s'agit d'une durée de 9 mois renouvelables jusque 24 mois.

Cette création de poste est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 33 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- **Mise à jour du tableau du personnel**

Le Président précise que, après vérification avec le Centre de Gestion, le poste pour le contrat PEC n'a pas à figurer au tableau des effectifs, il n'est donc pas nécessaire de délibérer pour actualiser le tableau.

### **11. Communications diverses**

Pascal GAROFALO rappelle l'inauguration des 30 ans du Musée du jouet qui aura lieu le samedi 8 juin à 10h00.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h39.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Garofalo', with a horizontal line underneath.